



## coupure reglementaire apres 13 h de travail

Par **shakatakien**, le **28/08/2012** à **15:48**

bonjour et merci d'avances.

je suis chauffeur routier, je fais une tournée de la poste qui debute à 2h du matin et se termine vers 15 h . entre deux tours mon employeur me met une sup sur mon planning de la semaine. ce qui n'est pas précisé au planning c'est que c'est une tournée qui peut ne pas faire. je suis dans l'obligation d'attendre 22h30 que mon employeur m'appelle pour me stipuler si la tournée se fait ou pas. est ce réglementaire d'avoir une coupure de 9 heures apres une amplitude de 13 heures de travail? suis je en astreinte ?

Par **P.M.**, le **28/08/2012** à **15:59**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de se référer à la Convention Collective applicable mais un planning de travail ne peut pas être fixé dans ces conditions...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **shakatakien**, le **28/08/2012** à **20:34**

merci de votre réponse les horaires de téléphone de l'inspection du travail sont le matin et depuis les rendez vous sont fixé également le matin donc pour les joindre c'est la catastrophe. j'ai essayé de prendre contact avec mon syndicat par email mais je n'ai à ce jour aucune réponse.

Par **P.M.**, le **28/08/2012** à **20:35**

Peut-être faudrait-il attendre quelques jours la fin du fameux mois d'août...